

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
LE MONTCEL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	12

SEANCE DU 28 MARS 2023

DATE DE LA CONVOCATION L'an Deux Mille vingt trois et le 28 mars à 19 heures 30
23/03/2023

DATE D’AFFICHAGE
23/03/2023

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Carlos Coelho, Joseph Bracco, Brigitte Simon, Frédéric Thomas, Fabrice Mermin, Patrick Bastien, Nathalie Jacquier, Sandra Fiorèse

Absents représentés et excusés : Cyril Durand (pouvoir à Clarence Appell), Peggy Viola (pouvoir à Frédéric Thomas), Benjamin Bou Aziz, Jean-Christophe Eichenlaub.

DELIBERATION N°1 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2023

La revalorisation de la valeur locative est de 7,1 % pour 2023. Les bases des taxes augmenteront donc de 7,1 %. Pour ne pas peser plus sur les dépenses des ménages, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir comme en 2022 :

	Taux
Taxe foncière bâtie	29.83 %
Taxe foncière non bâtie	104.00 %
Taxe d'habitation	9.70 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le maintien des taux de fiscalité directe locale pour 2023.

Fait à le MONTCEL, le 29/03/2023

Le Maire,
Antoine HUYNH

